



COMMENT PRÉSENTER LES FINANCES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

1 - CETTE PRÉSENTATION EST STATUTAIRE. IL Y A DONC UN CERTAIN NOMBRE DE RÈGLES RESPECTER :

- Présentation des comptes de l'année écoulée
 - Le trésorier présente ces comptes.
 - Le Commissaire aux Comptes (si l'Église en a un), certifie (ou non) les comptes. Éventuellement le conseil presbytéral peut demander au réviseur des comptes d'intervenir.
 - L'assemblée vote l'approbation (ou non) des comptes
- Présentation du budget de l'année
 - Le trésorier présente le budget et le fait adopter par l'assemblée.

2 - COMMENT DONNER DU SENS À CES PRÉSENTATIONS ET LES RENDRE ATTRAYANTES ?

Tout d'abord quelques précautions à prendre pour le trésorier :

- Bien définir le message que l'on veut faire passer (remerciements, crise, insister sur les dons, ou au contraire sur les dépenses...). Pas plus de 2 ou 3 messages clefs.
- Ne pas noyer l'auditoire sur les chiffres.
 - Mais « avoir sous le coude » tous les tableaux chiffrés qui permettent de répondre à toute question.
- Bien veiller à être « transparent » sur les chiffres. Tout l'auditoire doit comprendre ce que le trésorier présente.

- Donner de la couleur à sa présentation (couleur, photos, rappel symbolique sur chaque page etc...)

Contenu de la présentation :

- Pour la présentation des comptes, une fois les principaux chiffres énoncés, le trésorier peut synthétiser ces comptes sous une autre forme, à savoir « À quoi sert la contribution de l'Église ». Ceci permet à l'assemblée de mieux comprendre l'utilisation qui est faite de ses dons.
- Concernant le budget, il est toujours intéressant de replacer celui-ci dans un contexte plus large. L'Église dont on présente les comptes ne vit pas seule dans son splendide isolement au beau milieu de l'océan. Elle vit

en partage avec les Églises de son ensemble, consistoire, voire région ou... Pour donner quelques éléments de comparaison chiffrés (évolution des recettes, don moyen par foyer, dépenses locales et contributions versées à la région...) il est conseillé d'utiliser le document « Analyse des comptes des Églises locales ». Ces documents, présentés chaque année, constituent un outil de travail très précieux pour le trésorier et plus généralement pour l'animation des finances dans l'Église Locale.

En tout état de cause, ayons toujours à l'esprit que l'intervention du trésorier ne doit pas être simplement une litanie de chiffres. Le trésorier doit aussi délivrer un message qui vient en appui de celui du président pour porter le projet de l'Église Locale.

ALAIN CLAVEL EST TRÉSORIER DU CONSEIL RÉGIONAL CÉVENNES-LANGUEDOC-ROUSSILLON.